

Championnat Départemental Dériveurs Intersérie et Open Skiff

Autorité Organisatrice : Centre nautique d'Arradon

Dimanche 22 Mai 2022

Lieu Golfe du Morbihan

Grade 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - Les règlements sportifs du CDV 56
- 1.5 - Le présent avis de course et son annexe Covid
- 1.6 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates) le 11 Mai 2022 à 10 h 00
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur un tableau en façade des locaux du club Nautique d' Arradon

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates)
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les Dériveurs en intersérie et Open Skiff.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates).

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront tolérées jusqu'à 1 h 15 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement sur présentation du formulaire d'inscription précisément renseigné et acquittement des droits d'inscription

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
<i>Solitaire</i>	10 €	
<i>Double</i>	20 €	

6 PROGRAMME

6.1 *Dimanche 22 Mai 2022*

:

Accueil Emargement	9 h 00	10 h 00
<i>Briefing</i>	10 h 00	
<i>1^{er} signal d'avertissement</i>	11 h 00	

6.2 *Pas de signal d'avertissement après 15 h 30*

7 LES PARCOURS

Seront du type banane et/ou Trapèze

L'annexe Zone de Course indique l'emplacement des ronds de régates

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les bateaux engagés, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement et un empannage.

9 CLASSEMENT

- 9.1** Le système de points a minima s'appliquera .
9.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.
9.3 Si plus de 3 courses, la plus mauvaise sera retirée

10 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11 PRIX

Les prix seront distribués à l'issue de la dernière course lors de la proclamation des résultats

12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Centre Nautique d'Arradon
BP 46 La Pointe
56610 ARRADON

Email contact@centre-nautique-arradon.com
Site Web www.centre-nautique-arradon.com
Michael Duflos 06 08 31 72 00

Marée

PM : 12 h 49
Coef : 57

ANNEXE ZONE DE COURSE

